



EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 7 mars 2019

Le Conseil Municipal, convoqué le 28 février 2019, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Guerric CHALNOT (jusqu'à la question n° 40 incluse), M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA (à compter de la question n° 5), M. Emmanuel DUMONT (jusqu'à la question n° 5 incluse), Mme Myriam EL-YASSA (à compter de la question n° 4), Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL (jusqu'à la question n° 13 incluse), M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET (à compter de la question n° 4), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE (à compter de la question n° 4), Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, Mme Catherine COMTE-DELEUZE (jusqu'à la question n° 40 incluse), M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN (jusqu'à la question n° 40 incluse), M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 40 incluse), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (jusqu'à la question n° 40 incluse), M. Philippe GONON (jusqu'à la question n° 40 incluse), M. Jacques GROSPERRIN (jusqu'à la question n° 40 incluse), M. Michel OMOURI (jusqu'à la question n° 40 incluse), Mme Sophie PESEUX (à compter de la question n° 4 et jusqu'à la question n° 39 incluse), Mme Mina SEBBAH (jusqu'à la question n° 40 incluse), Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 40 incluse), M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

M. Yves-Michel DAHOUI.

Absents :

Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Pascal BONNET, M. Julien ACARD.

Procurations de vote :

Mme Sorour BARATI-AYMONIER à Mme Marie ZEHAF, M. Patrick BONTEMPS à M. Yannick POUJET (à compter de la question n° 6), M. Cyril DEVESA à M. Anthony POULIN (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Myriam EL-YASSA à Mme Sylvie WANLIN (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN (à compter de la question n° 14), M. Yannick POUJET à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Françoise PRESSE à Mme Claudine CAULET (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Pascal BONNET à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 40 incluse).

OBJET : 14 - Centre Dramatique National de Besançon et de Franche-Comté - La Rodia - Orchestre Victor Hugo Franche-Comté - Subventions de fonctionnement et d'équipement 2019

**Centre Dramatique National de Besançon et de Franche-Comté
La Rodia
Orchestre Victor Hugo Franche-Comté**

Subventions de fonctionnement et d'équipement 2019

Rapporteur : Mme l'Adjointe THIEBAUT

	Date	Avis
Commission n° 6	12/02/2019	Favorable unanime

La Ville de Besançon met en œuvre une partie de sa politique culturelle au travers d'établissements publics et privés avec lesquels sont conclues des conventions d'objectifs et de moyens pluriannuelles.

Le soutien apporté par la collectivité à certains de ces équipements porte sur le fonctionnement mais également sur le renouvellement de leurs équipements scéniques.

Le soutien en fonctionnement précisé dans ces conventions étant alloué sous réserve du vote du budget de la collectivité, il convient de préciser le montant 2019 accordé par la Ville à ces équipements.

En matière d'équipement, le Conseil Municipal du 2 décembre 2013 a approuvé le principe du versement d'une subvention annuelle d'équipement dont le montant déterminé chaque année en fonction d'un programme prévisionnel d'équipement présenté à la collectivité.

- SARL Airelle, Centre Dramatique National de Besançon Bourgogne Franche-Comté

Une convention pluriannuelle d'objectifs portant labélisation de la structure pour la période 2018-2020 a été signée entre l'Etat, la Région, la Ville et la SARL Airelle (Conseil Municipal du 12 novembre 2018).

En complément, une convention bilatérale entre la Ville et le CDN prévoit le versement d'une subvention de fonctionnement. Pour 2019, celle-ci est fixée à 525 000 €.

En cas d'accord, ladite somme sera prélevée sur la ligne de crédit 65.313/6574.009014 CS 10031.

Au regard du plan d'équipement proposé par l'établissement, le montant de la subvention d'équipement 2019 est fixé à 5 000 €.

En cas d'accord, ladite somme sera prélevée sur la ligne de crédit 204.313/20421.00509 CS 10031.

- Régie Autonome Personnalisée La Rodia

Une convention pluriannuelle d'objectifs portant labélisation de la structure pour la période 2018-2021 a été signée entre l'Etat, la Région, la Ville et la Régie Autonome Personnalisée (Conseil Municipal du 12 novembre 2018).

En complément, une convention bilatérale entre la Ville et La Rodia prévoit le versement d'une subvention de fonctionnement. Pour 2019, celle-ci est fixée à 532 400 €.

En cas d'accord, ladite somme sera prélevée sur la ligne de crédit 65.314/657364.0010012 CS 100031.

Au regard du plan d'équipement proposé par la régie, le montant de la subvention d'équipement 2019 est fixé à 75 000 €. Cette subvention est notamment destinée à soutenir l'acquisition du matériel nécessaire à la sonorisation de la grande salle suite à l'augmentation de la jauge.

En cas d'accord, ladite somme sera prélevée sur la ligne de crédit 204.314/2041641.0010012 CS 10031.

Orchestre Victor Hugo Franche-Comté

L'aide au fonctionnement prend la forme d'une contribution statutaire qui pour mémoire en 2019 est fixée à 805 000 €.

En cas d'accord, ladite somme sera prélevée sur la ligne de crédit 65.311/65548.0012016 CS 10031.

Au regard du plan d'équipement proposé, le montant de la subvention d'équipement 2019 est fixé à 2 000 €.

En cas d'accord, ladite somme sera prélevée sur la ligne de crédit 204.311/204181.0012016 CS 10031.

Tableau récapitulatif de subventions

Etablissements	Montant subvention	Elus intéressés
SARL Airelle, Centre Dramatique National de Besançon Bourgogne Franche-Comté Subvention de fonctionnement Subvention d'équipement	525 000 € 5 000 €	
RAP La Rodia . Subvention de fonctionnement . Subvention d'équipement	532 400 € 75 000 €	M. VAN HELLE, M. BONTEMPS, M. DUMONT, M. CHALNOT, Mme MAILLOT, Mme POISSENOT, M. STHAL, M. FAGAUT, Mme FAIVRE-PETITJEAN, Mme ANDRIANTAVY, Mme EL YASSA, M. CURIE, Mme PRESSE, M. LEUBA, Mme LEMERCIER, Mme REBRAB, Mme WERTHE, Mme COMTE-DELEUZE
Orchestre Victor Hugo Franche-Comté . Contribution statutaire en fonctionnement . Subvention d'équipement	805 000 € 2 000 €	M. FOUSSERET, M. BONTEMPS, M. MORTON, Mme MAILLOT, M. CURIE, M. DUMONT, M. POULIN, M. BONNET, Mme DARD, M. LOYAT, M. DEVESA, M. BIZE, Mme ZEHAF, Mme REBRAB, Mme ROCHDI, Mme SEBBAH
TOTAL	1 944 400 €	

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- de procéder à un vote séparé afin de se prononcer sur l'attribution des subventions d'équipement et de fonctionnement suivantes :

. 530 000 € à la SARL Airelle, Centre Dramatique National de Besançon Bourgogne Franche-Comté,

Adopté à l'unanimité

Pour : 53 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

. 607 400 € à la RAP La Rodia

M. VAN HELLE, M. CHALNOT, Mme MAILLOT, Mme POISSENOT, M. STHAL, M. FAGAUT, Mme FAIVRE-PETITJEAN, Mme ANDRIANTAVY, Mme EL YASSA, M. CURIE, Mme PRESSE, M. LEUBA, Mme LEMERCIER, Mme REBRAB, Mme WERTHE (2) et Mme COMTE-DELEUZE, élus intéressés, n'ont pris part ni au débat, ni au vote

Adopté à l'unanimité

Pour : 36 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 17

. 807 000 € à l'Orchestre Victor Hugo Franche-Comté

M. FOUSSERET, M. MORTON, Mme MAILLOT, M. CURIE, M. POULIN, Mme DARD, M. LOYAT, M. DEVESA, M. BIZE, Mme ZEHAF (2), Mme REBRAB, Mme ROCHDI et Mme SEBBAH, élus intéressés, n'ont pris part ni au débat, ni au vote.

Adopté à l'unanimité

Pour : 39 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 14

- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer les avenants à intervenir dans ce cadre.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,



Danielle DARD.

Préfecture du Doubs

Reçu le 25 MARS 2019



Contrôle de légalité